

Projet de loi C-36 sur la prostitution au Canada



Photo : CLES

Le 4 juin dernier, le ministre de la Justice du Canada a déposé un projet de loi (C-36) visant à encadrer la prostitution au Canada : « Loi sur la protection des collectivités et des personnes exploitées ». Le projet de loi C-36 vise à répondre au jugement de la Cour Suprême qui a invalidé les articles du Code criminel

portant sur la prostitution.

Le 5 juin, lors d'un point de presse avec ses alliés, le CATHII a accueilli favora-

blement le changement de perspective sur la prostitution que propose le projet de loi. S'inspirant du modèle nordique, le gouvernement a opté pour la criminalisation de l'achat de services sexuels en proposant de cibler les clients et les proxénètes. La prostitution devient une forme d'exploitation et

une atteinte à la dignité humaine. Le ministre a annoncé un montant de 20 millions pour la mise en œuvre des mesures annoncées par le projet de loi C-36.

Le projet de loi propose aussi d'accroître les peines minimales et maximales pour deux infractions de traite d'enfants. Ce qui harmonisera les articles du Code criminel imposant des peines visant les infractions de traite d'enfants et de prostitution infantile.

Suite à la page 2.

Cercle de silence lors de la Formule 1

Le 2 juin 2014, 24 personnes, membres et alliés du CATHII, ont tenu un Cercle de silence devant l'Église St-James à Montréal, en solidarité avec les victimes de la traite ici et ailleurs.

Des feuillets et des drapeaux ont été distribués afin de sensibiliser la population à la traite humaine

lors des événements sportifs comme la Formule 1, le Grand Prix de Trois-Rivières ou encore la Coupe du Monde au Brésil.

Au même moment, à travers la province, des centaines de personnes ont fait silence, répondant à l'appel de vivre cette solidarité dans leur milieu. ●



Photo : CATHII

Dans ce numéro :

Projet de loi C-36...	2
Pistes de réflexions pour évaluer un projet de loi	2
Traite humaine et développement durable ...	3
Activités des membres	4
Recherches sur la prostitution	4

À surveiller

Le nouveau Protocole de l'OIT relatif à la Convention sur le travail forcé

Projet de loi C-36

Des femmes criminalisées

Parmi les réserves exprimées par le CATHII et ses alliés, il y a le maintien de la criminalisation d'une partie des femmes prostituées. En effet, le gouvernement propose de restreindre la prostitution dans les lieux publics, notamment en interdisant la sollicitation à proximité de lieux fréquentés par des jeunes de moins de 18 ans. Ce sont les personnes prostituées de rue, les plus vulnérables, qui sont ainsi visées.

Agir davantage sur les causes

Une autre préoccupation porte sur l'absence de mesures agissant sur les causes de l'exploitation sexuelle et de la traite humaine, soit la pauvreté, les iné-

galités entre les femmes et les hommes et la discrimination vécue par les femmes autochtones.

Finalement, le CATHII espère la mise en œuvre d'une campagne publique. Ce changement de mentalité ne pourra se faire que si le gouvernement investit dans une campagne d'éducation du public et des jeunes.

Le rôle du Québec

Le CATHII a profité de l'occasion pour rappeler que le Québec a adopté à l'unanimité une motion visant la lutte à l'exploitation sexuelle et la traite des personnes. Le gouvernement québécois aura à prendre le relais pour répondre aux besoins des victimes de la traite. ●

Rappel du contexte :

Au cours des dernières années, la Cour supérieure et la Cour d'appel de l'Ontario ont déclaré inconstitutionnels certains articles du Code criminel, qui prohibent la prostitution dans les maisons closes et la sollicitation dans la rue. Ces deux tribunaux avaient également déclaré inconstitutionnels les articles qui criminalisent le fait de vivre en partie ou entièrement des fruits de la prostitution.

Le 20 décembre 2013, la Cour suprême du Canada a invalidé les dispositions du Code criminel qui encadrent la prostitution. Elle a suspendu cependant l'application de sa décision pour un an, afin de permettre à Ottawa de réviser le Code criminel. ●

Pistes de réflexion pour évaluer un projet de loi



Photo: SSA

Le 29 avril dernier, Louise Dionne, coordonnatrice du CATHII, a offert une formation chez les Sœurs de Sainte-Anne à Lachine. Il y a été question des critères pour évaluer les projets de

loi afin de déterminer s'il faut les appuyer.

Voici quelques règles à suivre qui ont été proposées lors de cette formation :

- Se référer aux conventions internationales comme le Protocole additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ([Protocole de Palerme](#)).

- S'appropriier le projet de loi ;
- Lire les critiques de l'opposition ;
- Lire des articles objectifs sur le projet de loi ;
- Consulter des organismes crédibles qui ont une expertise sur le sujet.

Finalement, bien connaître les revendications du CATHII et en discuter dans vos comités de justice. ●

Traite humaine et développement durable : où en sommes-nous?



Lors de la session sur les ODD - Photo: SSA

Aux Nations unies, un groupe de travail ouvert (OWG) composé d'une trentaine de regroupements d'États membres discute actuellement du contenu des objectifs de développement durable de l'après-2015. Ces objectifs de développement durable (ODD), qui guideront les priorités du développement de 2015 à 2030, prendront le relais des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD 2000-2015).

Plusieurs organisations de la société civile participent au processus et nombre d'elles ont invité leurs membres et les citoyens du monde à participer aux diverses consultations incluant celle sur des plateformes web. Le CATHII ne pouvait pas manquer cette opportunité de rappeler l'importance que le développement ne peut pas se réaliser sur le dos des travailleuses et travailleurs exploités et que l'on ne ferme pas les yeux sur le phénomène mondial de la traite des personnes.

Qu'est-ce que le CATHII et ses membres ont fait?

En février 2012, en répondant à l'appel d'UNANIMA International, nous avons envoyé des centaines de signatures pour appuyer le socle de protection sociale, considérant que cette mesure permet de lutter contre la pauvreté, une des causes de la traite humaine.



En second lieu, au printemps 2012, 5000 cartes postales ont été distribuées avec le slogan : *Pour un développement durable sans traite humaine*. Les cartes adressées au gouvernement demandaient que le Canada ratifie deux Conventions, celle sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille (2003) et celle sur le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques (2011).

En mai 2013, le CATHII a fait connaître le sondage MY WORLD 2015, qui permet encore aujourd'hui à tous les citoyens non seulement de choisir 6 priorités pour le développement, mais aussi d'ajouter celle

de mettre fin à la traite humaine. Plus de 2 millions de personnes ont déjà participé à cette consultation planétaire.

Les efforts du CATHII avec celles d'autres organisations de la société civile dans le monde portent des fruits.

Actuellement, le socle de protection sociale et l'éradication de la traite humaine sont des éléments discutés et soutenus par plusieurs États membres des Nations unies dans la formulation des objectifs de développement durable. Seront-ils présents dans l'agenda d'après-2015? Nous l'espérons. Pour plusieurs pays membres, l'objectif principal poursuivi par les ODD doit être l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes. Le Bureau de justice sociale SSA, membre du CATHII, continue de suivre de près les discussions sur « le futur que nous voulons ». ●

Collaboration : Renaude Grégoire, Bureau de justice sociale



Renaude Grégoire – Photo : UI

Activités des membres

SNJM : 10 ans d'engagement dans la lutte contre la traite de personnes

Les membres du Comité anti-traite de la Congrégation des Saints-Noms de Jésus et de Marie préparent un bulletin spécial pour souligner les dix ans d'engagement des membres dans la lutte contre la traite de personnes depuis leur prise de position collective en 2004. Elles recueillent des données dans toutes les régions de la communauté et nous les illustrons par des moments forts, hier et aujourd'hui.

Traite des femmes migrantes

Au cours du mois de mai, le CATHII a offert deux formations sur la traite des femmes migrantes. Une première formation avait lieu à l'organisme PROMIS, un organisme montréalais qui offre des services d'aide aux immigrants et

aux réfugiés. Il y a eu de nombreux échanges avec les femmes migrantes présentes.

Une deuxième formation visait à outiller des intervenantes qui œuvrent auprès de femmes migrantes victimes d'agressions sexuelles. Cette formation était organisée par le Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI), le CATHII y était invité à partager son expertise.

Ces deux formations ont rejoint directement plus de nombreuses femmes migrantes. D'autres formations sont à venir à l'automne,

Abolir la prostitution

Le 10 juin se tenait à la Grande Bibliothèque de Montréal la Conférence « Abolir la prostitution: un choix de société ». Le



Conférence Abolir la prostitution - photo: CATHII

CATHII était partenaire de cet événement. Des conférencières et conférenciers internationaux ont partagé leurs réflexions et leurs actions pour contrer l'exploitation sexuelle. Nous avons pu entendre **Stella Roy**, survivante; **Maud Olivier**, rapporteure du projet de loi (France) renforçant la lutte contre le système prostitutionnel; **Mikael Gustafsson**, président de la Commission européenne des droits de la femme et de l'égalité des genres; **Grégoire Théry**, Mouvement du Nid (France) et Coalition pour l'abolition de la prostitution (CAP – International) et **Taina Bien-Aimé** directrice générale de la Coalition Against Trafficking in Women (CATW). ●

Recherches sur la prostitution



La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) vient de publier deux recherches :

- *Recherche sur les besoins des femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution*
- *Portrait de l'industrie du sexe au Québec (deuxième édition)*

Les résumés des deux recherches sont disponibles en ligne sur le site de la CLES www.lacles.org ●

PROCHAIN NUMÉRO

- Numéro spécial : Traite humaine au Népal
- Lectures d'été.

Pour nous joindre :

info@cathii.org

www.cathii.org

Blogue : nouvellescathii.blogspot.com/

Facebook : www.facebook.com/CATHII.info

Twitter : twitter.com/Cathii_info